

## **ORCHESTRA-PREMAMAN**

Société anonyme au capital de 22 245 732 €

Siège social : 200, avenue des Tamaris, Zac Saint Antoine, 34130 Saint-Aunès.

398 471 565 R.C.S. Montpellier

Saint-Aunès, le 8 février 2018

*Communiqué*

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1ER MARS 2018**

#### **MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES**

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **1<sup>er</sup> mars 2018 à 17h00** au siège social, 200, avenue des Tamaris, Zac Saint Antoine, 34130 Saint-Aunès.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 24 janvier 2018 et l'avis de convocation sera publié au BALO du 14 février 2018 et dans un journal d'annonces légales le 14 février 2018.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société (<http://www.orchestra-kazibao.com> à la rubrique « Informations Financières »).

Les documents préparatoires à l'Assemblée seront également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée. Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R.225-83 du code de commerce au siège de la société.